

# Laurent Roussey offensif devant les prud'hommes

■ **Un plaignant médiatique aux prud'hommes de St-Etienne**

Laurent Roussey, ex-entraîneur de l'ASSE, se présentait hier au tribunal des prud'hommes, à Saint-Etienne, contre son ancien club.

■ **Roussey réclame plus de 2 millions d'euros à l'ASSE**

Il réclame une somme de plus de 2 millions d'euros à l'ASSE suite à sa rupture de contrat en novembre 2008.

■ **La décision des prud'hommes sera rendue le 13 janvier**

Il faudra attendre la date du 13 janvier pour savoir si Laurent Roussey aura effectivement gain de cause auprès des prud'hommes.



## Laurent Roussey refait le match contre l'ASSE

Il faudra attendre le 13 janvier pour savoir si l'ancien entraîneur aura gain de cause contre l'ASSE à la suite de sa rupture de contrat en novembre 2008

N'en déplaise à l'avocat lyonnais de l'ASSE, les journalistes suivent les audiences prud'homales même si le plaignant n'est pas un salarié comme les autres. Les médias étaient effectivement nombreux à l'audience où, entre autres dossiers, un certain Laurent Roussey se présentait contre son ancien employeur à savoir l'ASSE pour rupture abusive de contrat.

### L'entraîneur sur le banc et... sur un siège éjectable

Il était en novembre 2008. L'ancien joueur réclame aujourd'hui environ la somme de 2,1 millions d'euros au titre d'indemnités de licenciement et de préjudice moral. Ambiance étrangement surréaliste hier dans la salle du tribunal des prud'hommes habituée à des contentieux beaucoup plus modestes. Pour se défendre, Laurent Roussey avait choisi André Buffard que rien, en matière de football, n'indiffère. Il défendra d'ailleurs longuement dans sa plaidoirie son client, entraîneur, profession à haut risque, installé sur un

siège éjectable permanent. Quand les dirigeants vous renouvellent leur confiance, c'est très mauvais signe... ». Victime des mauvais résultats de l'équipe en 2008, Laurent Roussey est sacrifié. M<sup>e</sup> Buffard évoque alors les rapports avec le directeur sportif de l'équipe, chargé des recrutements de joueurs internationaux. Laurent Roussey n'aurait pas voulu, après sa disgrâce, être subordonné à ce poste dans le staff de l'ASSE. « A quoi sert le directeur sportif, interroge André Buffard si ce n'est à recruter des joueurs qui, souvent, ne jouent jamais ? »

Pour la défense de l'ASSE, M<sup>e</sup> Olivier Martin dénoncera toutes les prétentions financières de Laurent Roussey au-delà des indemnités de licenciement (fixées à 1,14 millions d'euros). Il pointera du doigt la somme de 600 000 euros réclamée au titre de préjudice moral et professionnel: « On nous dit que le monde du football ne regardait plus de la même façon Laurent Roussey après son départ de l'ASSE. Il a quand même été recruté par Canal + qui, entre autres consultants comme Dugarry, Zidane, a fait appel à lui... » Aujourd'hui Laurent Rous-



Laurent Roussey, un salarié pas comme les autres, hier, devant les prud'hommes, accompagné par son avocat, M<sup>e</sup> André Buffard (à gauche) / Jean-Louis Dubois

sey, toujours Stéphanois, n'a plus de job. On lui a reproché de ne pas savoir communiquer quand il était

entraîneur. Hier, aux prud'hommes, il s'est montré discret devant les journalistes. Le 13 janvier, il

saura si 2010 commencera bien pour lui. C'est en effet à cette date que le tribunal

des prud'hommes rendra sa décision.

André Gavidia  
agavidia@leprogres.fr

### Du joueur prodige à l'entraîneur « out »

Quand on parle aujourd'hui des enfants recrutés très tôt dans les clubs de football, on oublie que Laurent Roussey est entré à l'âge de treize ans à l'ASSE.

Cinq ans plus tard, il faisait de véritables débuts de footballeur professionnel en première division. Malheureusement il n'aura pas la brillante carrière qu'on lui prévoyait. Son talon d'Achille : le genou.

Un haut niveau lui restera interdit même si, en 1982, il participe avec les Verts à la coupe de l'UEFA en affrontant les Bohemians de Prague. Il quitte l'ASSE en 83 et rejoint plusieurs équipes successi-

À 29 ans, il décide de changer de voie et devient entraîneur de son ancienne équipe pour la saison 2007-2008. Avec Roussey, les Verts retrouvent, 26 ans après, la coupe d'Europe.

Mais les mauvais résultats en Ligue 1 vont se succéder à tel point que les dirigeants de l'ASSE vont lui signifier son congé le 10 novembre 2008. Il sera remplacé par Alain Perrin.

Laurent Roussey devient alors consultant pour Canal +. Il est remercié peu de temps après par la chaîne cryptée pour n'avoir pas respecté la clause d'exclusivité de ses propos à la suite d'une interview accordée à « L'Equipe magazine ».



A.G. Vingt-six ans après, Laurent Roussey avait retrouvé l'Europe avec les Verts / Archives Philippe Vacher

### COUP DE GUEULE

#### André Buffard : « C'est toujours l'entraîneur qui paie »

Pour l'avocat stéphanois, le monde du football est impitoyable : « Le métier d'entraîneur est difficile, Laurent Roussey n'a pas été licencié pour faute grave mais pour des résultats sportifs jugés insuffisants par ses dirigeants. Ça a toujours été les entraîneurs qui paient parce qu'il faut un bouc émissaire. Aujourd'hui, on commence juste à voir des dirigeants qui paient, ça me paraît assez moral ». Et d'affirmer : « Aujourd'hui, la situation est la même qu'il y a un an ». De là à en conclure qu'Alain Perrin n'a qu'à bien se tenir...